

CAHIER DES CHARGES

FINALES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX DE WATER-POLO

CONDITIONS D'ORGANISATION

Mise en place d'un comité d'organisation (CO)

- Pour la mise en commun des ressources des institutions impliquées dans la conduite de cette organisation.
- CO pouvant être composé d'un représentant : club, ligue, comité, FFN, collectivités territoriales, ...
- Désignation d'un référent, responsable de l'organisation

Personnes ressources devant être présente durant la durée de la compétition :

- Un responsable de l'organisation
- Un responsable des officiels de table
- Un responsable du secrétariat (gestion et diffusion des résultats)
- Un speaker

Le comité d'organisation s'engage à fournir durant toute la durée de la compétition les conditions d'organisation suivantes :

Dispositions matériels et techniques

- Champ de jeu de 25 m x 20 m
- Profondeur de 1,80m minimum
- Un panneau d'affichage électronique comprenant : le temps général, le score, les périodes, les exclusions.
- zone de remplacement latérale
- 4 drapeaux (un bleu, un blanc, un jaune et un rouge),
- Un signal sonore pour signaler les fins de périodes et la 3ème faute personnelle sur penalty,
- Un signal sonore, pour signaler la fin des 28 et 18 secondes de possession continue du ballon
- Un signal sonore à destination des équipes pour demander les temps morts.
- 1 chrono 28 sec et 18 sec de temps de possession de balle.
- Marquage jaune, rouge, blanc placé respectivement à 2m, 6m, ligne médiane, zone d'exclusion de chaque côté du bassin, Penalty 5m

- Une sonorisation du bassin
- Mobilisation du nombre de bénévoles nécessaire à la bonne organisation de la compétition
- Prévoir une surveillance médicale (médecin, premiers secours) à destination des joueurs, bénévoles, public, ... durant toute la durée de la compétition.
- Prévoir un dispositif de sécurité, pour la gestion du public.
- Des bouteilles d'eau en quantité suffisante durant toute la durée de la compétition.
- Les matches seront joués avec la marque de ballon partenaire de la FFN

Mise à disposition du bassin

- Les horaires proposés durant toute la durée de la compétition, doivent permettre un temps de repos minimum de 2h entre chaque match pour toutes les équipes.
- Le bassin en configuration de compétition doit être accessible aux équipes au minimum 45 minutes avant le 1^{er} match.
- Prévoir une période d'entraînement la veille de la compétition pour les équipes présentes.

Mise à disposition de locaux annexes

- Un vestiaire collectif identifié pour chaque équipe pouvant être fermé à clé.
- Un espace avec vestiaires à destination des arbitres et délégués.
- Un espace à destination des officiels de table.
- Un local secrétariat situé à proximité du bassin, disposant du matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition, la gestion et la diffusion des résultats.
- Un local infirmerie durant toute la durée de la compétition avec du matériel de premier secours.
- Une signalisation indiquant les vestiaires, infirmerie, bassin, ...

Dispositions d'organisation

- Organiser une réunion technique avec la présence obligatoire des officiels et d'un représentant de chaque équipe au minimum, 1h30 avant le début de la compétition.
- Prendre en compte le programme de la compétition validé par la direction technique . Aucune modification ne sera autorisée sans son aval.
- Remettre un programme à chaque officiel et chaque équipe lors de la réunion technique.
- Communiquer les résultats, classement, informations techniques, sanctions, au plus tard 30 minutes après chaque rencontre.
- Prévoir une présentation des équipes pour les matches de classement.
- Prévoir une cérémonie de remise des récompenses à l'issue de la compétition. Les coupes et médailles seront fournis par la FFN.
- Prévoir durant la compétition, un temps convivial ... à destination des partenaires locaux, élus, officiels bénévoles, clubs, représentant de la FFN

DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Transports / hébergement

- Le comité d'organisation local devra fournir aux équipes participantes, arbitres et délégués, toutes les informations utiles à l'organisation de leur déplacement : gares, aéroports, liste d'hôtels, restaurants, ...
- Le comité d'organisation local doit proposer un type d'hébergement en pension complète.
- Le comité d'organisation local doit prévoir les déplacements de toutes les équipes et officiels du lieu d'hébergement à la piscine, durant toute la durée de la compétition dès lors qu'ils sont dans un hôtel proposé par l'organisation.

COMMUNICATION

- Le comité d'organisation devra solliciter les collectivités territoriales pour relayer l'information via leurs propres supports de communication (site internet, panneau Decaux, journal municipal, ...)
- LA FFN diffusera l'information sur ces canaux de communications

OFFICIELS

Ci-dessous les modalités de gestion et désignation des officiels pour les Championnats de France

Officiels de table : désignation par le comité d'organisation.

Arbitres : désignation par le Cercle de Compétences arbitres et délégués.

CANDIDATURE ORGANISATION

Catégorie :

Club organisateur :

Nom du correspondant :

Tel :

Lieu de la compétition :

Adresse :

Je soussigné _____ reconnais avoir pris connaissance et être en mesure de répondre favorablement à l'ensemble des dispositions contenus dans le « Cahier des charges organisation des Championnats de France ci-joint.

Le : _____ à :

Signature :

Veillez nous préciser les dimensions du bassin :

Merci de nous indiquer les créneaux horaires prévus :

Jour	Matin	Après-midi

A retourner par mail à l'adresse : waterpolo@ffnatation.fr